



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

APAJH de la Drôme

Rapport d'activités 2025

64 Allée du Concept – Bât. B

Tél : 04 75 40 19 15

26500 BOURG lès VALENCE

Courriel : contact@apajh-drome.org

site internet: www.apajh-drome.org

Facebook : <https://www.facebook.com/apajh26>

Présentation de l'association

L'APAJH de la Drôme est une association loi 1901 départementale à but non lucratif, ses statuts sont déposés en Préfecture. Son siège se situe 64, allée du Concept à Bourg lès Valence.

Elle est adhérente à la fédération nationale APAJH.

Avant 2025, la Fédération APAJH la faisait bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique (RUP). Cette possibilité étant à présent refusée par l'État, elle a demandé et obtenu sa reconnaissance d'intérêt général (RIG) en 2025.

Son Règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement.

Le fonctionnement associatif repose sur l'engagement de militants bénévoles. Les adhérents constituent les fondations, le socle de l'association, ils se réunissent en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) une fois par an, le plus souvent en juin.

L'association est animée par son président, le bureau et les membres du Conseil d'Administration, en lien étroit avec le Directeur Général et l'encadrement.

Son rôle ne se limite pas au fonctionnement des instances.

Dans le cadre de son activité gestionnaire, l'association valide, soutient et défend les projets initiés par la Direction Générale et ses équipes professionnelles. Elle intervient auprès des organismes gestionnaires (ARS, CD) si besoin est. Elle participe à développer des partenariats dans le souci d'améliorer les conditions de l'accompagnement et de l'inclusion et ainsi donner toujours plus de chance aux personnes accompagnées.

Le souci permanent de l'association est aussi d'être au plus près des familles pour mieux connaître leurs attentes, leurs difficultés, qu'elles soient individuelles ou collectives. Il est essentiel de connaître leurs besoins et d'essayer d'apporter des réponses adaptées. C'est un axe de notre Projet Associatif.

L'association a pour objectif de maintenir une dynamique associative entre bénévoles et professionnels, à la rencontre des personnes en situation de handicap et les familles.

Vie Militante

L'Assemblée Générale Ordinaire :

En 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans les locaux de l'APAJH de la Drôme le jeudi 5 juin 2025.

L'objet de cette AGO concernait l'exercice d'activités 2024, elle s'est déroulée conformément à l'ordre du jour diffusé.

43 % des adhérents étaient présents ou représentés.

Un PV a été établi.

Le Conseil d'Administration (CA) et Bureau :

Le CA : Selon les statuts : « *Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et réaliser, avec le concours du bureau, tous les actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale.* »

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le renouvellement de ses membres se fait par tiers tous les 2 ans.

Le CA s'est réuni **8** fois selon un ordre du jour établi en lien avec le Directeur Général pour la partie gestionnaire.

Il a émis **14** délibérations qui engagent la responsabilité des administrateurs au niveau financier, conduite de projets, et perspectives d'avenir. (Ex. avenant au CPOM...)

Le CA a pris acte de la démission de Madame DEBARD et de Monsieur PUGLIESE en cours d'année ainsi que celle de Monsieur LODEON de KERMEL au 1^{er} janvier de cette année 2026.

Le CA a accueilli l'arrivée de Madame Séverine DARONNAT-GORCE et de Madame Danièle BOREE qui ont été cooptées. Dans le but de l'élargir, nous avons également accueilli 3 autres personnes lors de séances du Conseil d'Administration. A ce jour, elles n'ont pas manifesté l'intention de l'intégrer.

Au CA du 19 juin 2025, Maurice LEIBENGUTH souhaite se retirer et cède la présidence de l'association à Baptiste LODEON. Ce dernier ayant démissionné au 1^{er} janvier 2026, il a été relayé par Denise REY en janvier de cette année. Ces successions ont été validées par le Conseil d'Administration.

Les responsabilités sont réparties entre administrateurs.

Le bureau

Selon les statuts : « ... les membres du bureau assurent collégialement la préparation et la mise en œuvre des décisions du CA. Pour ce faire, le bureau assure la gestion courante... »

Composé de 7 membres dont le président, trésorier et secrétaire générale.

Il s'est réuni **10** fois en présence du Directeur Général Christophe CAUDRILLIER, selon le planning établi.

Le bureau a régulièrement fait le point des réalités professionnelles et des activités associatives.

A ce niveau, il est important de signaler **le travail positif du Comité Social et Economique** instance représentative des salariés, qui se réunit sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous acterons également le départ de Lionel BONHOMME, responsable adjoint du secteur enfance au côté du Directeur du secteur enfance Axel MÖRCH. Il était bien connu de certains d'entre nous, apprécié dans ses fonctions. Il est parti en fin d'année pour un nouveau projet professionnel, après 17 ans passés au service de l'APAJH. Ludvine GOUNON qui était responsable de service enfance, lui a succédé.

Les sections locales :

Conformément au Règlement Intérieur, l'association départementale APAJH Drôme s'appuie sur des sections locales placées sous la responsabilité d'un administrateur. Les actions restent en lien étroit avec la politique définie par l'association départementale.

Elles permettent de créer des liens de proximité avec les familles, les personnes en situation de handicap et les professionnels.

Elles assurent une visibilité de l'APAJH sur un territoire géographique défini ce qui permet une relation avec les élus, avec les autres associations présentes dans le champ du handicap, de développer des liens de territoire pour créer des projets d'avenir (habitat, inclusion, autonomie, culture, liens sociaux...).

- **Section locale de Crest :**

Florence BACCONNIER, représente l'APAJH sur ce secteur géographique avec un renfort de bénévoles sur cette section locale. Renfort qui a permis d'envisager des actions pour nous faire connaître, impliquer les personnes accompagnées dans la vie associative.

Une après-midi récréative a été organisée en janvier autour de la galette des rois permettant la rencontre de personnes accompagnées et des familles.

En novembre, une forte mobilisation de bénévoles, de personnes accompagnées, de professionnels ont permis une participation active et inclusive lors de la foire commerciale de Crest. Les personnes accompagnées se sont investies dans la préparation et le déroulement de ces 3 jours de manifestation. Cette manifestation a permis de tisser des liens avec la mairie, les exposants et le public. Ce fut une première et une réussite assurée.

La dynamique s'est poursuivie avec une forte participation de personnes accompagnées au tournoi de futsal à St Jean de Muzols en février 2026, rejoint par des résidents du foyer hébergement de Valence.

- **Section locale de Montélimar :**

Dominique MOREAU représente l'APAJH sur ce secteur géographique.

Ci-après nous découvrirons ses activités de territoire :

1. Participation aux commissions d'accessibilité

La section locale de l'APAJH 26 a poursuivi son engagement en faveur de l'accessibilité sur le territoire à travers une participation active aux différentes instances :

Commission Communale d'Accessibilité : participation à 4 réunions

Commission d'Accessibilité pour les Établissements Recevant du Public (ERP) : participation à 12 commissions

Ces temps de travail ont permis de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de porter leur voix auprès des acteurs locaux.

2. Permanences d'accueil et d'accompagnement (CDH)

Des permanences d'accueil et d'écoute ont été assurées au Centre Médico-social d'Espoulette à Montélimar, en partenariat avec une représentante de l'ADAPEI : 11 après-midis de permanences, 37 personnes reçues

Ces permanences ont permis :

D'accompagner les usagers dans la constitution de leur dossier auprès de la MDPH

D'apporter écoute, conseils et orientation dans leurs démarches administratives

Par ailleurs, participation à la journée de rencontre des points accueil / écoute organisée par la MDA à Étoile le 11 septembre, favorisant les échanges de pratiques entre acteurs.

3. Projet d'habitat inclusif

La section s'est fortement investie dans un projet d'habitat inclusif en lien avec Habitat et Humanisme et d'autres partenaires locaux : 15 réunions de travail consacrées à ce projet sur Montélimar

Ce projet vise à proposer des solutions de logement adaptées favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

4. Vie associative et événements locaux

Forum des Associations – 6 septembre à Montélimar

Participation avec l'appui d'une bénévole

8 nouveaux contacts établis pour un engagement bénévole potentiel.

Assises de la Vie Associative – 24 juin

Participation à une matinée d'échanges entre la municipalité et les associations locales

Formation suivie sur le thème : « Enfance en danger : repérer, protéger, agir »

Ces événements ont permis de renforcer la visibilité de l'association.

5. Dynamique de la section locale

Maintien de relations régulières avec les associations locales, notamment avec l'association Trisomie 21, favorisant les coopérations et échanges d'informations.

Conclusion pour la section de Montélimar :

L'année a été marquée par une implication soutenue de la section locale dans les instances d'accessibilité, un accompagnement concret des usagers dans leurs démarches, ainsi qu'un investissement important dans un projet structurant d'habitat inclusif.

Malgré des difficultés à mobiliser de nouveaux bénévoles, la section poursuit son engagement sur le territoire en s'appuyant sur ses partenariats et son expertise au service des personnes en situation de handicap.

Les correspondants associatifs :

Le Correspondant associatif est un administrateur désigné par le Conseil d'Administration pour être le correspondant d'un établissement ou service. Son rôle est différent de celui de la section locale.

Il représente l'association, il est à l'écoute.

Il porte les valeurs de l'association, il fait vivre le Projet Associatif.

Il est l'interlocuteur privilégié d'une structure APAJH pour tous les sujets concernant la vie de l'établissement ou service pour lequel il est mandaté. Il est un lien de proximité avec les responsables de services et les personnes accompagnées.

Il représente l'APAJH Drôme au sein du CVS (conseil de vie sociale) dès lors qu'il y en a un, il est associé lors d'une manifestation organisée par les structures accueillant des enfants ou des adultes.

Il est le lien associatif privilégié avec les familles et les personnes accompagnées dans les structures.

Le CA a validé la désignation de **8** correspondants associatifs.

En application du Projet Associatif et du RI, les correspondants associatifs se réunissent 2 fois par an, un samedi matin.

Ces rencontres permettent de partager nos vécus respectifs, de mieux cerner notre rôle. Elles renforcent l'idée d'être au plus près des personnes accompagnées, des familles, du vécu des professionnels et ainsi être au plus près des réalités et préoccupations du quotidien.

Le Bénévolat :

Le bénévolat est un engagement de personnes dans l'association.

Dans les établissements, plusieurs personnes participent à des activités au côté des professionnels notamment à Crest et Dieulefit.

Cet engagement, nous avons la responsabilité de le développer pour être plus nombreux, mener des actions associatives, permettre à des personnes de mieux connaître l'APAJH et de s'engager dans les commissions de travail. C'est un axe de travail pour intégrer toute personne volontaire à un engagement auprès des personnes accompagnées, des familles ainsi que pour développer des événements culturels, à thème... afin de sensibiliser, de rassembler un plus large public.

Le Comité Ethique :

La mise en place de ce comité est un point fort du Projet Associatif.

Les élections des membres de ce comité ont eu lieu en ce début d'année 2025. Il représente les personnes accompagnées, les familles, les professionnels et l'association.

Cette commission a mis en place un Règlement de Fonctionnement, une fiche de saisine à la disposition des personnes accompagnées, des familles, des professionnels et bénévoles.

Les membres, titulaires et suppléants, ont bénéficié d'une journée de formation le 18 février.

Le comité s'est réuni 3 fois en 2025. Les conclusions des thématiques abordées sont diffusées dans les structures de l'APAJH et disponibles sur le site internet de l'APAJH.

La communication :

La communication est un support indispensable pour le fonctionnement de l'association et celle de nos établissements et structures. Ce point est sans cesse à améliorer, à dynamiser.

Il est utile de rappeler :

- les coordonnées du siège : tél 04 75 40 19 15, mail contact@apajh-drome.org
- la page Facebook : <https://www.facebook.com/apajh26>
- le site Internet : <https://www.apajh-drome.org/>
- Le bulletin aux adhérents : diffusé 2 fois par an

A noter que le site internet est mis à jour régulièrement, apporte informations et actualités.

Les points forts et particuliers en 2025 :

Lien avec l'APEDA : après discussions entre l'APEDA et l'APAJH, et après avis des AG respectives, il a été validé le « Transfert de l'autorisation de fonctionnement du SESSAD TLA, et des structures qui y sont rattachées, de l'APEDA Drôme vers l'APAJH de la Drôme ».

Une convention renforcée a été rédigée entre les 2 associations. Elle prend en compte les observations formulées par l'APEDA, suivi et bilan. Elle est une assise de partenariat entre l'APAJH de la Drôme et l'APEDA. Cette convention a été signée le 26 juin.

Ce travail de partenariat engage l'APAJH à accueillir un de ses membres au CA. Séverine DARONNAT-GORCE nous a rejoint.

Lien avec les professionnels de l'APAJH : le 17 octobre professionnels et membres du CA ont partagé une journée séminaire en vue de la préparation du CPOM.

Il s'est dégagé une volonté de co-construire une culture interne positive, d'identifier des leviers structurants, de renforcer la dynamique collective et de dégager des priorités d'action.

Le virage numérique s'est accéléré. Le système de sécurité des données a dû être renforcé. Les outils informatiques sont nombreux (Dossier Unique Informatisé, logiciel de gestion du temps de travail, déclaration des événements indésirables...) La charte informatique a été mise à jour notamment pour sécuriser l'utilisation des données

La PCO 26-07 : créée pour répondre à des besoins d'enfants de 0 à 6 ans, ce service a vu une extension de son activité pour des enfants de 7 à 12 ans. Elle a été inaugurée le 8 avril 2025 en présence de Jean Louis GARCIA président de la fédération des APAJH, d'une délégation de l'ARS Drôme et Ardèche.

ESAT en milieu carcéral : un travail d'étude sur la faisabilité est en cours et en lien avec les représentants de la justice, de la maison d'arrêt de Valence, de la fédération APAJH et de l'APAJH de la Drôme.

Le logement :

- Implication de l'APAJH avec l'ouverture de la villa ROMANE JO à Valence, comptant 5 logements individuels et des parties communes. Un Copil est en place regroupant les PEP SRA, l'APAJH, l'ADAPT, l'AFTC. Le bailleur étant les PEP SRA qui gèrent également les intervenant professionnels. L'APAJH est signataire de la convention.
- Un travail de réflexion a été engagé avec le Diaconat Protestant pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes et leurs familles. A ce jour, le dossier est en attente des orientations du département en la matière.

Sur le secteur de Crest, la réorganisation des activités ESAT, Foyer hébergement, foyer de jour ainsi que le projet de transfert du DIME (Dispositif Intégré médico-social) : ces projets continuent d'être précisés et sont en attente de financement.

Le partenariat est de plus en plus incontournable et ne cesse de progresser.

Des militants engagés :

- dans différentes instances consultatives :

L'objectif est de défendre les familles et les personnes en situation de handicap pour faciliter les parcours de vie.

- **CDAPH-MDA** (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) : instance départementale du Conseil Départemental de la Drôme (MDPH / MDA).

Cet engagement militant est encore trop méconnu par de nombreuses familles.

Cependant, 4 membres du CA participent activement à la vie de cette instance : Isabel BOUR titulaire, Wilfrid VERNET suppléant, Dominique MOREAU suppléant et Sophie TANCHON suppléante.

Le Directeur de l'APAJH est également engagé dans le collège représentant les organismes gestionnaires et siège à la COMEX de la MDA.

A noter, que des familles ont été mises en difficulté pour des renouvellements de demandes numérisées.

- **CDCA** (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

Maurice LEIBENGUTH est membre titulaire, Philippe CABROL est suppléant.

Christophe CAUDRILLIER, DG de l'association, siège en tant que représentant des organismes gestionnaires.

La CDCA se réunit 2 fois par an en assemblée plénière.

- Au niveau du CDH :

Ce collectif est déclaré en association au niveau départemental. Il est reconnu par le Conseil départemental.

Il regroupe une quarantaine d'associations drômoises en lien avec le handicap.

Maurice LEIBENGUTH en était le co-président, responsabilité qu'il vient de cesser lors de la dernière AG du CDH.

- Au niveau de la fédération :

L'association APAJH de la Drôme est membre de la fédération.

Nous sommes régulièrement invités à la journée des présidents, aux conférences de territoires, aux rencontres régionales.

Sophie TANCHON est membre du CA de la fédération et participe à diverses commissions de travail.

Nous participons au congrès qui se tient annuellement. Cette année 2026 il se tient au Havre.

- D'autres formes d'engagements à la rencontre du public

Organisation d'un Ciné-débat le 9 octobre autour du film « Mon Inséparable » en partenariat avec le cinéma « Le Navire » à Valence. Merci à Nadine qui a été à l'initiative de cet événement ouvert à un large public. Soirée qui s'est

déroulée, salle comble, en présence de la réalisatrice, de l'acteur principal de ce film et de nombreuses personnes accompagnées.

Acteur en situation de handicap, l'acteur a accepté le lendemain, 10 octobre, de se rendre à Crest pour rencontrer des travailleurs en ESAT et des résidents des Foyers de Valence et Crest. Ces derniers avaient préparé cette rencontre sous la forme d'un Papotin.

Cette soirée riche des participants, d'échanges a été suivie d'un moment convivial. C'est une belle expérience culturelle que nous saurons renouveler.

Foire commerciale de Crest à la mi-novembre :

Ce fut un nouveau challenge. Faire participer des personnes accompagnées cela sous-entend de faire accepter aux responsables qu'elles peuvent être acteurs de la foire. La mobilisation a été forte.

Bénévoles, professionnels et personnes accompagnées ont relevé le défi. Belle présence dans une aventure inédite.

Une ouverture à un large public pour faire connaître, reconnaître et partager les capacités et les compétences de chacun-e.

Les forums : nous avons assuré une présence sur les forums de Valence et Montélimar

Le tournoi futsal en ce mois de février organisé par 2 jeunes lycéens de St Jean de Muzols avec la volonté de faire participer des personnes en situation de handicap. Les matchs se sont déroulés sans différence entre joueurs, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Pari inclusif gagné. Un partenariat s'est instauré avec l'équipe de foot et la mairie de cette ville. La victoire a été belle.

En conclusion :

L'activité militante se poursuit avec la volonté de poursuivre son action en lien avec les professionnels, au service des personnes accompagnées et des familles.